

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AOUT 2011

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi cinq Août 2011 à 19 heures à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Christian BOUCHER, Maire Adjoint

Etaient présents : MM BOUCHER, ISABEL, BROU, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MM CAPILLERY, DESHAYES, , MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. LETHUILLIER (pouvoir à C. BOUCHER), MME HAIE (pouvoir à M. ISABEL), M. LOQUET, M. GUIRLIN (pouvoir à L. CHOTARD), MME RANDOUX (pouvoir à L. DESHAYES), MME LEGER

Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D.2011/08/001
**ACQUISITION
PROPRIETE BEDARD
EXERCICE
DROIT DE
PREEMPTION
POUR PARTIE
ABRITANT LA
BANQUE**

1°/ Projet acquisition propriété BEDARD – exercice droit de préemption pour la partie abritant la banque

Suite à la délibération D.2011/07/011 du 1^{ER} juillet 2011 donnant tous pouvoirs au Maire de faire l'acquisition de la propriété BEDARD, cadastrée D.990 pour 1 900 m² environ (sur une superficie totale de 2 140 m²) sise 25 rue Charles de Gaulle, M. BOUCHER expose :

- La propriété comportait un ensemble de bâtiments, (maison habitation, atelier, + un bâtiment loué à la banque du Crédit Agricole).

- Suite à cette délibération, M. Jean-Paul BEDARD , représentant l'indivision BEDARD a confirmé son accord à Monsieur le Maire le samedi 30 juillet dernier pour la vente de la maison principale et des annexes à hauteur de 300 000 €.

- Toutefois, il est rappelé qu'initialement la propriété BEDARD comprenait une partie de bâtiment détaché récemment pour une vente fractionnée, liée par bail à la banque du Crédit Agricole, générant un loyer.

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour ce bâtiment abritant la banque et a deux mois pour exercer son droit de préemption qui expire le 22 août 2011.

- A ce jour, il apparaîtrait opportun de rassembler l'ensemble de la propriété et il est proposé d'exercer le droit de préemption sur le bâtiment abritant la banque au prix de 123 000 €. Cette acquisition serait réalisée par la contraction d'un emprunt qui serait compensé immédiatement par un loyer assuré dans le cadre d'un bail existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu l'exposé qui précède,
 - décide d'exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée D990p d'une superficie de 225 m² environ au prix de 123 000 €
 - donne tous pouvoirs à M. le Maire pour réaliser cette transaction et signer tous documents relatifs à ce dossier.
 - Approuve la contraction d'un emprunt pour financer cette acquisition.
- Adopté à l'unanimité.

N° DELIBERATIONS	OBJET
D.2011/08/001	Projet acquisition propriété BEDARD – Exercice droit de préemption pour la partie abritant la banque
D.2011/08/002	Emprunt 130 000 € - acquisition BEDARD (partie abritant la banque)
D.2011/08/003	Emprunt à court terme 200 000 € (TVA squash et attente paiement vente terrain rue de Paris par la SA HLM LA ROSERAIE)

Michel LETHUILLIER	Excusé (pouvoir à C BOUCHER)
Christian BOUCHER	
Anne-Marie HAIE	Excusée (pouvoir à M. ISABEL)
Bruno LOQUET	Excusé
Michel ISABEL	
André BROU	
Arnaud GUIRLIN	Excusé (pouvoir à L. CHOTARD)
Daniel ROBERT	
Bruno DUPORT	
Nicole KERMARREC	
René-Jean MOREAU-PAGANELLI	
Elodie RANDOUX	Excusée (pouvoir à L. DESHAYES)
Danièle LEGER	Excusée
Franck CAPILLERY	
Ludovic DESHAYES	
Laurence CHOTARD	
Susana JETHA	
Pierre-Jean POTOT	